



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 128/2022
Date de la séance du CE : 16 février 2022
Direction : Chancellerie d'Etat
N° d'affaire : 2022.STA.186
Classification : Non classifié

Grand Conseil. Démission et remplacement

Le Conseil-exécutif prend acte de la démission de Madame la députée Christa Ammann, Berne, avec effet au 28 février 2022.

Conformément à l'article 90, alinéa 2 de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques, le Conseil-exécutif déclare

Madame **Tabea Rai**, née en 1993, Berne, inscrite sur la liste 4 : Alternative Linke Bern (AL) dans le cercle électoral de Berne,

élue au Grand Conseil au 1^{er} mars 2022.

Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Chancellerie d'Etat